

Le 10 février 2020

Aux membres de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

**OBJET : Politique montréalaise pour l'action communautaire – Considérations de la Direction régionale de santé publique (DRSP)**

Madame,  
Monsieur,

La Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP) profite de cette consultation en vue d'adopter la *Politique montréalaise pour l'action communautaire* (ci-après désignée *Politique montréalaise*) pour saluer l'initiative de la Ville de Montréal. La DRSP partage les trois grands principes directeurs sur lesquels se fonde la politique à venir, soit la *reconnaissance* du milieu communautaire, le respect de son *autonomie* et le développement de *partenariats*. Dans le cadre de la consultation en cours, la DRSP souhaite aborder la contribution essentielle de l'action communautaire à Montréal, la pertinence d'orienter la politique sur la réduction des inégalités ainsi que certaines retombées envisagées en termes d'harmonisation régionale, de synergie d'action et de soutien à la concertation locale.

***Une contribution essentielle du milieu communautaire***

Au Québec, les organismes communautaires réalisent des actions essentielles auprès de la population, notamment les groupes ayant des besoins particuliers ou vivant dans des situations de vulnérabilité, d'exclusion sociale et de précarité économique. À Montréal, plusieurs centaines d'organismes s'impliquent activement à l'amélioration des conditions de vie et à la défense collective des droits tant au niveau des individus, des familles que des communautés. Des regroupements régionaux d'organismes et des tables de concertation locales contribuent également à l'apport d'une vision globale et concertée de certains enjeux et de positionnements cohérents auprès des instances gouvernementales et du grand public. L'importance de l'action communautaire est reconnue par la DRSP et fait partie des leviers d'intervention identifiés dans son *Plan d'action régional intégré (PARI) 2016-2021*<sup>1</sup> pour améliorer l'état de santé de la population.

...2

- *Une autonomie essentielle des organismes communautaires*

L'autonomie des organismes communautaires est au cœur de la *Politique montréalaise*. Comme le souligne la *Politique gouvernementale sur l'action communautaire* du gouvernement du Québec, leur autonomie est essentielle pour maintenir « la distance critique qui doit exister entre le mouvement communautaire et l'État afin que s'instaure une relation véritablement dynamique où le communautaire protège son identité et conserve une marge de manœuvre dans les relations qu'il entretient avec les pouvoirs publics<sup>ii</sup>». Les instances de santé publique québécoises considèrent également que cette indépendance et cette autonomie des organismes communautaires est essentielle à leurs actions. La DRSP adhère aux différents cadres de référence liés aux mesures de santé publique qui reconnaissent formellement l'autonomie des groupes communautaires et la valeur ajoutée de leurs savoirs expérientiels<sup>iii</sup>.

- *Financement du milieu communautaire*

Le financement du milieu communautaire<sup>1</sup> provient des différents paliers gouvernementaux, de fondations philanthropiques ou de donations privées<sup>iv</sup>. Le réseau de la santé et des services sociaux de la région de Montréal finance les organismes dont la mission principale est liée au domaine de la santé. En complémentarité avec le financement à la mission de base du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)<sup>2</sup>, la DRSP finance des activités spécifiques (logement, verdissement et autres) ou des projets ponctuels (ex. : opioïdes) auprès de 260 organismes communautaires pour un total de près de 20 M\$ en 2019-2020<sup>3</sup>.

Toutefois, comme le rappellent de nombreux acteurs, ces organismes qui participent à l'amélioration des conditions de vie et de la santé de la population montréalaise ne sont pas nécessairement financés à la hauteur de leurs besoins. À cet égard, il est important de souligner que la *Politique montréalaise* prévoit la mise à disposition de locaux à prix abordables pour répondre adéquatement aux besoins d'hébergement des organismes. Cet engagement de la Ville fait écho au *Plan directeur des espaces communautaires* annoncé dans son *Plan d'action en développement social 2019-2020*<sup>v</sup>. Alors que plusieurs organismes peinent à répondre aux besoins de la population avec le financement qui leur est imparti, le soutien au loyer de l'organisme est particulièrement important pour soutenir leur permanence.

***Une politique sur l'action communautaire pour atteindre des objectifs communs de réduction des inégalités***

Afin d'accroître ses retombées, il importe que la *Politique montréalaise* s'articule autour de priorités permettant de potentialiser les efforts déployés par les différents intervenants impliqués dans l'amélioration des conditions de vie et de la santé de la population montréalaise.

...3

---

<sup>1</sup> Inclut les organismes communautaires, les instances de concertation et les regroupements.

<sup>2</sup> Le CIUSSS du Centre-Sud de l'Île de Montréal gère l'ensemble du financement à la mission globale des organismes ayant une mission principale liée au domaine de la santé et finance plus de 500 organismes pour leur mission de base dans le cadre du PSOC.

<sup>3</sup> Dans le cadre des 12 mesures de santé publique : développement des communautés, accessibilité alimentaire, milieux de vie favorables – petite enfance, milieux de vie favorables - jeunesse, actions ciblées jeunesse, prévention des ITSS, Y'A personne de parfait (YAPP), prévention des jeux d'argent et de hasard, environnement favorable à la santé, Quartier 21, PAGIEPS, opioïdes.

- *Des inégalités sociales et économiques persistantes*

À Montréal comme ailleurs, les disparités dans les conditions de vie (revenu, logement, emploi, alimentation, accès aux services et aux soins, participation sociale, etc.) se traduisent par des écarts systématiques dans l'état de santé des individus tout au long de leur vie<sup>vi</sup>. Ces inégalités sociales de santé (ISS) se manifestent de façon importante notamment en matière de développement des enfants, de santé mentale, de maladies infectieuses ou chroniques et d'espérance de vie<sup>vii</sup>. Les inégalités dans les conditions de vie et leurs effets sur la santé sont la conséquence d'une multitude de facteurs structurels sur lesquels les individus seuls ont peu d'emprise<sup>viii</sup>.

Dans un contexte montréalais marqué par la persistance des inégalités socio-économiques entre les groupes de populations et les territoires<sup>ix</sup>, l'adoption d'une *Politique montréalaise* offre une occasion de mobiliser des efforts conjoints entre la Ville de Montréal, les partenaires institutionnels et les organismes communautaires. Partenaires à plusieurs niveaux, ces acteurs déploient différentes actions dans des domaines d'intervention qui ont des impacts sur la réduction des inégalités (logement, sécurité alimentaire, famille, pauvreté, sécurité routière, développement social, etc.). En ce sens, la DRSP déploie des actions visant la réduction des ISS qui représente une priorité de la *Planification stratégique de la DRSP et du réseau de santé publique montréalais 2019-2021*<sup>x</sup>.

Afin que la politique et les actions qui en découleront puissent contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population, la DRSP propose d'affirmer clairement son orientation en lien avec la lutte à la pauvreté et la réduction des inégalités sociales. Des domaines d'intervention prioritaires conjointement par les instances gouvernementales et les organismes communautaires favoriseraient l'obtention de gains concrets, notamment en matière de développement du logement social et abordable dont la Ville fait l'une de ses priorités.<sup>xi</sup>

- *Harmonisation régionale en matière de soutien à l'action communautaire*

La *Politique montréalaise* pourra contribuer à formaliser l'importance accordée par les instances municipales à l'action communautaire et à intégrer plus formellement la voix des milieux communautaires dans les mécanismes décisionnels municipaux. Au niveau national, la politique montréalaise est à même de donner un ancrage régional supplémentaire aux orientations québécoises en matière d'action communautaire portées par la *Politique gouvernementale sur l'action communautaire* et le plan d'action qui en découle. Au niveau de l'agglomération montréalaise, la DRSP encourage les villes liées et les arrondissements à se doter de balises semblables en matière d'action communautaire de manière à harmoniser les relations entre les organismes et les instances gouvernementales.

La *Politique montréalaise* offre également une occasion de réfléchir à l'harmonisation des pratiques des instances gouvernementales en lien avec les cadres de référence, les modalités de financement, la gestion des ententes (incluant la reddition de comptes) et la contribution des groupes communautaires aux processus de décision politique. À titre de partenaire régional, la DRSP souhaite contribuer à la réalisation d'une démarche en ce sens.

- *Synergie d'action*

La reconnaissance par la Ville de l'importance de l'action communautaire se reflète dans la volonté annoncée de la *Politique montréalaise* de formaliser le soutien accordé aux organismes communautaires en fonction d'enjeux ou projets prioritaires par l'administration municipale. Au-delà des grandes orientations partagées et des modalités de gestion harmonisées, la *Politique montréalaise* offre une occasion aux différents bailleurs de fonds de mettre en place des mesures permettant une meilleure synergie d'action et d'accroître l'impact de l'action communautaire. En suscitant des mobilisations autour des grands enjeux de santé et de mieux-être de la population et en assurant un leadership partagé dans la communauté, la mise en place de partenariats intersectoriels contribue à une plus grande synergie d'action entre le milieu communautaire et les autres partenaires. La DRSP entend poursuivre son implication dans les partenariats intersectoriels auxquels elle a participé dans les dernières années (Conseil de Santé alimentaire montréalais, Montréal sans Sida, Montréal physiquement active, etc.). Pour la DRSP, les organismes communautaires ne sont pas envisagés uniquement dans une logique de complémentarité de services, mais également comme des partenaires à part entière posant des interventions de santé publique à l'échelle locale.<sup>xii</sup>.

Dans la mesure de ses mandats, la DRSP vise également à s'impliquer avec ses partenaires montréalais et la Ville pour assurer une plus grande complémentarité entre les bailleurs de fonds, faciliter la reddition de comptes et accroître l'impact de l'action communautaire.

- *Soutien aux instances de concertation locale*

La DRSP soutient et finance les instances de concertation locale qui permettent aux acteurs locaux d'agir conjointement sur les conditions de vie et l'environnement. La Politique permet de réitérer que la participation des acteurs institutionnels aux instances de concertation se fait dans un souci de respecter l'expertise et le savoir expérientiel de chaque partenaire communautaire.

Afin de contribuer à la réussite de la *Politique montréalaise*, la DRSP poursuivra sa collaboration avec la Ville dans le financement d'instances de concertation thématiques locales. Depuis 2006, en partenariat avec la Ville de Montréal et Centraide du Grand Montréal, la DRSP soutient l'*Initiative montréalaise de soutien au développement social local* qui finance une trentaine de tables de quartier. L'initiative soutient la concertation des acteurs locaux (multisectoriels et multiréseaux) et l'élaboration d'une vision commune globale des enjeux prioritaires afin d'améliorer les conditions de vie (logement, emploi, éducation, sécurité alimentaire, etc.) et renforcer le pouvoir d'agir des communautés locales<sup>xiii</sup>.

En conclusion, la DRSP partage les orientations de la Ville de Montréal en matière de reconnaissance, d'autonomie et de partenariat. À titre de partenaire de la Ville et du milieu communautaire, la DRSP s'engage à contribuer aux retombées concrètes de la *Politique montréalaise pour l'action communautaire* sur les conditions de vie de la population montréalaise ainsi que sur la réduction des inégalités socio-économiques et leurs effets délétères sur la santé.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La directrice régionale de santé publique,

A handwritten signature in black ink, reading "Mylène Drouin". The signature is written in a cursive, flowing style.

Mylène Drouin, M.D.

ST/FD/MMJ/LO/nm

- 
- <sup>i</sup> CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Direction régionale de santé publique (2017). *Plan d'action régional intégré de santé publique de Montréal — Offre de services détaillée 2016-2021*, Montréal.
- <sup>ii</sup> Gouvernement du Québec (2001). *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, Québec, ministère de l'emploi et de la solidarité sociale, p.17.
- <sup>iii</sup> CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Direction régionale de santé publique (2019). *Mesure milieux de vie favorables-petite enfance : cadre de référence de la mesure 3.1 de santé publique et Mesure milieux de vie favorables-jeunesse : cadre de référence de la mesure 4.2 de santé publique*, Montréal.
- <sup>iv</sup> Gouvernement du Québec (2019). *Idem*.
- <sup>v</sup> Ville de Montréal (2019). *Plan d'Action en développement social 2019-2020*, Montréal.
- <sup>vi</sup> Commission des déterminants sociaux de la santé (2009) . *Comblant le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé : rapport final de la Commission des déterminants sociaux de la Santé*. Genève : Organisation mondiale de la Santé.
- <sup>vii</sup> Agence de santé et des services sociaux de Montréal. Direction de santé publique (2011). *Rapport du directeur de santé publique 2011. Les inégalités sociales de santé à Montréal. Le chemin parcouru*, Montréal.
- <sup>viii</sup> Commission sur les déterminants sociaux de la santé (2009) . *Idem*, p.10
- <sup>ix</sup> Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (2018). *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de situation 2015*, Québec.
- <sup>x</sup> CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Direction régionale de santé publique (2019). *Planification stratégique 2019-2021*, Montréal.
- <sup>xi</sup> CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Direction régionale de santé publique (2019). *Mémoire de la Direction régionale de santé publique de Montréal déposé à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre de la consultation sur le projet de règlement pour une métropole mixte*, Montréal.
- <sup>xii</sup> Gouvernement du Québec. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2015). *Programme national de santé publique 2015-2025*, Québec, p. 36.
- <sup>xiii</sup> Comité de pilotage de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social (2015). *Cadre de référence. Initiative montréalaise de soutien au développement social : Des quartiers où il fait bon vivre !* Montréal.